

CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR LE RECYCLAGE DES MENUISERIES EN FIN DE VIE

ANNEXE 1

Recommandations pour la collecte et le tri des déchets de menuiseries en fin de vie

Principe général

La **valorisation** sélective des déchets générés par un chantier d'installation/remplacement de menuiseries est nécessaire pour minimiser l'impact environnemental de ces produits.

Collecte

Ainsi la collecte des produits en fin de vie doit faire l'objet d'un **tri sélectif** et requérir à des dispositifs de stockage assurant la **conservation de l'intégrité des vitrages** jusqu'à leur centre de traitement.

Les ouvrants de fenêtres, portes fenêtres et portes intégrant des parties vitrées doivent être entreposés sur des **supports garantissant la conservation de l'intégrité des vitrages pour leur transport et stockage sur les points de regroupement de déchets**.

Tri et stockage

Les déchets de menuiseries **ne doivent pas être mélangés à d'autres déchets** (plâtre, graviers, peinture, métaux...).

Le **stockage** des parties vitrées doit **prévenir toute contamination accidentelle** par d'autres déchets ou éléments verriers reconnus comme polluants (voir typologies des produits ci-après).

Les cadres et profilés de menuiseries doivent être *isolés* des autres déchets s'apparentant à la même famille de matériau mais considérés comme **polluants** (voir typologies des produits ci-après).

Démantèlement

Lorsqu'une **séparation** des composants est possible elle est à **privilégier** pour faciliter le recyclage de chaque matériau et optimiser les circuits de valorisation.

Ainsi une séparation des vitrages non collés dans les cadres ouvrants des menuiseries permettra de rediriger d'une part les éléments verriers vers les points de collecte et traitement recensés dans le cadre de l'ECV Verre Plat, et d'autre part les éléments non verriers (cadres et profilés) vers les centres de recyclage par matériau.

Typologies de produits

Verre

Les **vitrages pouvant être recyclés en matière première pour four de verre plat** sont les suivants :

- vitrages simples
- vitrages isolants doubles ou triples,
- vitrages trempés, feuilletés
- verres de décoration (laqués, sérigraphiés ...)

NOTA : les vitrages dits bas émissifs ou autres produits verriers intégrant des « verres à couche » sont recyclables en verre plat

Les produits verriers suivants sont considérés comme des **polluants** pour les fours de verre plat et ne doivent donc **en aucun cas être mélangés aux vitrages issus de menuiseries** : verre de conditionnement (bouteille, pots...), vitrocéramique, pavés de verre, verre borosilicate (verre Pyrex), tubes et écran cathodiques, éléments de plaques de cuisson, verrerie de laboratoire, verrerie d'éclairage.

Bois

Les profilés et cadres de **menuiseries en bois peuvent être valorisés en énergie ou en matière** (panneaux).

Matières plastiques

Les produits **pouvant être recyclés en matière première pour profilés PVC de menuiseries** sont :

- les profilés et cadres de **menuiseries PVC**
- les produits en PVC issus de **fermetures**, de **bardages** (sans isolant), de **parements** intérieurs type lambris, **clôtures** et **portails**

Les produits suivants ne peuvent être recyclés en matière première pour profilés PVC de menuiseries et sont considérés comme **contaminants** :

- autres produits en PVC tels que **tubes et raccords**, produits en **PVC souple** (revêtements de sols, membranes ...), **câbles**, films en PVC rigide, éléments de **meublier** PVC, jouets, **emballages**, ...
- matières plastiques autres que PVC : polyoléfines (PP, EVA, PE ...), polycarbonates, polyamides, polyacryliques, polyméthacrylates, poylesters, polyluréthanes...

Métaux

Tous les éléments métalliques des menuiseries (profilés aluminium, acier, ferrures, renforts, ...) sont **valorisables en matière**. Une fois isolés des autres composants non métalliques, ils peuvent être recyclés en matière première (billettes, bobines, ...)